

LA TRADUCTION AU GOUVERNEMENT FEDERAL

CAUSERIE DE M. A.-H. BEAUBIEN, (surintendant du Bureau des Traductions à Ottawa) à la collation des diplômes de l'Institut de Traduction à l'Université de Montréal le 7 juin 1952.

Je n'ai pas à vous décrire le rôle du traducteur dans l'histoire. C'est lui qui a porté dans le monde le flambeau des découvertes des philosophes et des savants, qui a révélé à ses concitoyens les génies étrangers. C'est ainsi que notre patron, Saint-Jérôme, a rendu les Saintes Ecritures accessibles aux Occidentaux et que ses élèves et successeurs les ont ensuite disséminées dans toutes les langues. C'est le traducteur qui a vulgarisé les chefs-d'oeuvre immortels des classiques grecs et latins. Sans lui, nos connaissances en fussent restées à nos pénibles et pitoyables versions d'Homère et de Cicéron et nous eussions presque tout ignoré de Shakespeare, de Goethe, de Dante, de Cervantes, de Pouchkine et de Tolstoï.

Cependant, ce n'est pas de cette traduction éclectique, culturelle et dilettante que je me propose de traiter aujourd'hui. Dans les pays bilingues ou plurilingues, la traduction revêt une autre forme, répond à des besoins d'ordre pratique, devient l'agent de liaison entre les éléments ethniques de la nation.

Au Canada, où l'anglais et le français sont les deux langues officielles, la traduction joue un rôle de première importance et revêt un caractère tout spécial. Quand nous parlons de traduction à Ottawa, il s'agit presque toujours de traduction de l'anglais au français.

Qu'on le veuille ou non, au siège du gouvernement, dans les grands services centraux, au Parlement même, la langue ordinaire de travail sera toujours celle de la majorité. Il en résulte que les études techniques, les rapports des comités, des commissions et des ministères, les ouvrages de vulgarisation sur la santé publique, l'agriculture, la statistique, le commerce, etc., sont pour la plupart préparés et rédigés en anglais dans leur texte original.

Les députés et les sénateurs de langue française se rendent vite compte que pour être écoutés et compris, il leur faut s'exprimer dans la langue de la majorité de leurs collègues. Autrement, leurs interventions resteraient en grande partie stériles. Examinons le compte rendu des débats de la Chambre des communes et nous en aurons la preuve. En 1951, 7735 pages de discours en anglais, 154 pages de discours en français. Tout commentaire serait superflu.

Une grande partie de la population de langue française ne pourrait suivre les débats parlementaires et bénéficier des travaux de recherche scientifique, économique et sociale d'intérêt général, si les publications du gouvernement fédéral ne paraissaient dans les deux langues. D'où traduction en français des textes anglais et vice-versa, travail énorme qui occupe aujourd'hui au Bureau des traductions plus de 160 traducteurs titularisés et de 30 à 40 surnuméraires durant les sessions et les périodes chargées, sans compter un personnel auxiliaire d'environ 75 sténos, dactylos et commis.

En 1951, le service fédéral a traduit près de 90,000 pages imprimées,

plus de 100,000 lettres et pièces de correspondance, 53,000 circulaires et 27,000 pages de directives polygraphiées.

Une dizaine de spécialistes en langues étrangères s'occupent du russe, de l'allemand, de l'espagnol et de l'italien. Pour les autres langues, on a recours à des traducteurs de l'extérieur.

Je vous donnerai maintenant un bref aperçu de l'organisation du service fédéral de traduction et du mode de recrutement des traducteurs.

Au lendemain de la Confédération, afin de donner suite aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 sur l'usage de la langue française à Ottawa, certains employés bilingues de la Chambre des communes et du Sénat furent préposés à la traduction des bills, des procès-verbaux et des débats parlementaires. A cette époque, la nomination des fonctionnaires relevait uniquement du gouvernement. On les choisissait suivant le nombre et le poids des recommandations politiques qu'ils pouvaient recueillir, bien souvent sans le moindre égard à la compétence. C'est ainsi qu'un jour l'Architecte en chef des Travaux publics qui réclamait la nomination de nouveaux dessinateurs vit arriver dans son bureau deux personnages que son ministre lui envoyait. L'un était tailleur, l'autre maçon. Ni l'un ni l'autre n'avaient jamais tenu un tire-ligne, mais ils avaient travaillé vigoureusement à l'élection d'un député de Montréal qui s'efforçait de les récompenser de leur zèle.

Les traducteurs étaient nommés de la même manière. On les choisissait généralement parmi les journalistes fidèles au parti. Certains d'entre eux ne connaissaient pas l'anglais; cela n'avait pas d'importance, ils l'apprendraient sûrement à Ottawa après leur nomination. Vous imaginez le résultat. La population et la langue française furent bien servies! Quand on vérifie certaines traductions d'alors on s'aperçoit que des passages entiers manquent dans le texte français, qu'une amende est devenue de l'emprisonnement, que le gouvernement a subventionné des navires à deux boulons (twin-screw ships), etc. Les textes de 1867 à 1910 fourmillent de coq-à-l'âne et de contre-sens. Certains passages sont du pur charabia.

Toutefois, malgré l'insouciance générale qui entourait le choix des traducteurs, quelques nominations furent des plus heureuses. C'est ainsi qu'Etienne Parent, Louis Fréchette, Benjamin Sulte, Marc Sauvalle et plusieurs autres dont l'oeuvre est restée couverte par l'anonymat, ont écrit des pages de traduction que l'on pourrait citer comme modèles et qui sont des perles lumineuses dans la masse terne et médiocre de cette période.

En 1908, le gouvernement modifiait radicalement le système de recrutement des fonctionnaires par la création de la Commission du service civil. Dorénavant les nominations de fonctionnaires devaient être l'objet de concours publics comportant des épreuves écrites ou orales, susceptibles d'établir la compétence des candidats aux divers postes. La règle était générale et s'appliquait aux traducteurs comme aux autres.

En 1913, feu l'honorable Pierre-Edouard Blondin, alors vice-président de la Chambre des communes, demanda et obtint la création d'un service spécial pour la traduction des délibérations des comités parlementaires et des rapports de commissions royales. Jusque là ce travail avait été fait au petit bonheur, à tant la page, par des personnes de l'extérieur.

Ce fut l'occasion du premier grand concours de recrutement de traducteurs. Depuis, sauf en quelques rares exceptions, les vacances ont été comblées par voie de concours. Les candidats heureux ne sont pas tous des littérateurs hors pair, mais au moins doivent-ils établir par une épreuve sérieuse de traduction et de composition qu'ils comprennent la langue à traduire et savent écrire en un style grammatical et convenable.

La Chambre des communes eut, à partir de ce moment, trois divisions distinctes et indépendantes de traduction, celle des Lois, celle des Débats et enfin la dernière née que l'on appelle Division des Livres Bleus, d'après la couleur de la couverture des publications officielles à cette époque. En outre, le Sénat avait son propre service de traduction, et dans la plupart des ministères fédéraux on trouvait un petit bureau de traduction dont le personnel comprenait quelques traducteurs, commis et employés bilingues.

Ces éléments dispersés ne relevant d'aucune autorité commune, il n'y avait pas d'uniformité dans la terminologie des diverses publications. La plupart des chefs de services, cantonnés dans leurs compartiments étanches, ignoraient tout de ce qui se faisait dans les autres ministères et auraient cru s'humilier en consultant les collègues.

En 1934, le Parlement adopta finalement une loi qui fusionnait tous ces services sous l'autorité du Secrétaire d'Etat et la direction d'un surintendant. Celui-ci veille à l'uniformité du vocabulaire et à la bonne tenue des publications françaises du gouvernement, il s'occupe du recrutement des traducteurs, dirige la formation des nouveaux venus et recommande les mutations, les promotions, etc. Le Bureau des traductions est aujourd'hui l'une des grandes divisions du Secrétariat d'Etat. Depuis son organisation, il a grandi au rythme de l'expansion des services fédéraux et a doublé son personnel et son budget. Les résultats acquis sont appréciables: les publications périodiques en langue française paraissent aujourd'hui aussi régulièrement que leur contre-partie anglaise, les bills sont présentés au Parlement dans les deux langues. Chaque jour les députés trouvent sur leurs pupitres l'édition française complète des délibérations de la Chambre. Les travaux de longue haleine, comme certains rapports techniques et scientifiques sont publiés en français dans le plus bref délai, compte tenu du temps qu'il faut pour les traduire. Cependant, il y a encore bien des progrès à réaliser. Les traducteurs compétents sont rares et les quelques hommes de haute valeur dont le service s'honore ne peuvent être partout à la fois et tout revoir. C'est ce qui explique la faiblesse de certains textes.

Chaque année, la Commission du service civil tient un concours de recrutement de traducteurs. Les salaires, les conditions de travail, les régimes de pension et d'assurances sont attrayants et se comparent favorablement à ceux du commerce et de l'industrie. L'échelle actuelle des traitements va de \$2640 à \$6900 par an. Les jeunes bacheliers ou bachelières qui veulent embrasser la carrière de la traduction et ont passé aux examens d'admission débutent comme stagiaires à \$220 par mois. Ceux qui ont une connaissance plus approfondie de l'anglais et du français, ou qui possèdent déjà quelque expérience, sont admis d'emblée aux examens de la classe 2 qui comporte un traitement minimum de \$250 par mois. Pour les sujets bien doués, travailleurs et studieux, l'avancement est rapide. Je pourrais citer plusieurs exemples de traducteurs des deux sexes qui, en quelques années, ont atteint le palier de \$5,000 par an.

On serait porté à croire que dans un pays bilingue les compétences en traduction foisonnent. Eh bien! Que l'on se détrompe. Ce sont des oiseaux rares. Peu nombreux sont les jeunes gens qui veulent entreprendre deux ou trois années d'études spéciales de stylistique, de sémantique et d'études des langues comparées pour se préparer aux quelques postes de traducteurs officiels.

La cérémonie à laquelle nous participons aujourd'hui revêt un cachet particulier parce qu'elle marque une étape vers la reconnaissance de la profession du traducteur.

L'Université de Montréal a été la première de nos grandes institutions d'enseignement supérieur à s'occuper de la préparation spéciale à cette carrière.

Je félicite les directeurs de l'Institut de Traduction de leurs efforts inlassables en vue de susciter chez les jeunes l'émulation et l'intérêt qui les pousseront vers ces longues et absorbantes études. Les diplômes décernés aujourd'hui sont le couronnement de leur labeur, la preuve de leur succès.

Le temps est révolu où les chefs d'industrie, les directeurs des maisons de finance et de commerce voudront se contenter de traductions ou d'adaptations gauches et inexactes. Le jeu de la concurrence et les avantages d'une publicité soignée, convaincante par son élégance même, feront voir aux plus aveugles que le bon marché de la traduction n'est pas une économie.

Cette vérité fait son chemin et il est indubitable que le niveau général des traductions d'aujourd'hui est beaucoup plus élevé qu'autrefois. Les prospectus et les circulaires ridicules dont on nous inondait, écrits en ce jargon qu'on avait baptisé "Parisian French", à Toronto, se font de plus en plus rares. Souhaitons-en la disparition complète et définitive.

Les traducteurs sont à la première ligne de défense, mais leurs efforts et ceux de l'élite qui se préoccupe de la survivance de la langue française au Canada seront vains si l'on ne parvient à secouer l'apathie de toutes les classes instruites, si dans la famille, à l'école primaire, dans les collèges classiques et commerciaux, à la chaire et à la tribune, la langue française n'est pas cultivée et respectée par ceux-là mêmes qui s'en sont constitués les plus ardents protagonistes.
